

FORMATION
Génie civil
Calcul de structures

Mis à jour le 18/08/2025

Règles de Construction Parasismique des Maisons Individuelles

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Professionnels chargés de la conception, du calcul des structures de maisons individuelles en zones sismiques :
architectes, Ingénieurs, techniciens dessinateur, projeteur, constructeurs de maisons individuelles

> PRÉ-REQUIS

Formation scientifique. Connaissance parasismique Nous vous prions de bien vouloir vous munir de votre ordinateur portable pour l'utilisation du logiciel LCDP65

> INFORMATIONS PRATIQUES

Modalité : Présentiel

Durée : 2,00 jours

EN BREF

Cette formation s'adresse aux professionnels du bâtiment impliqués dans la construction de maisons individuelles en zones sismiques 3 et 4. Elle vise à présenter les nouvelles règles CPMI (Construction Parasismique des Maisons Individuelles) applicables depuis le 2 avril 2022.

OBJECTIFS

Identifier les principales dispositions des règles simplifiées CPMI Z3/Z4 applicables aux maisons individuelles en zones de sismicité 3 et 4
Comprendre les exigences techniques liées à la conception et à la réalisation des bâtiments
Maîtriser l'utilisation des outils et méthodes pour le dimensionnement des structures conformément aux normes
Rédiger des attestations sismiques obligatoires en conformité avec les réglementations en vigueur

THÉMATIQUES

Règles parasismiques; Conception parasismique; CPMI Z3/Z4; Conception de projets; Normes de construction; Dimensionnement structurel; Règlements simplifiés; Attestation sismique; Maison individuelle (MI)

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

-Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes), fil rouge assuré par le coordinateur expert ou un référent de PFC, temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les apprenants, apports théoriques et méthodologiques, illustrations concrètes, exemples d'application, étude de cas, quiz, retour d'expérience

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Exemples d'application, étude de cas, quiz...

COORDINATION

Paul QUISTIN, Ingénieur génie civil CUST/CHEBAP, Directeur SEOLOg,
Référent sismique groupe ANCO, Vice-président de l'AFPS de 2017 à 2025

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Journée Présentation de la session	
Identifier les spécificités des nouvelles réglementations sismiques applicables aux maisons individuelles	- Actualités réglementation parasismique : règles simplifiées, attestations sismiques, ... - Domaine d'application - Les différents types de contreventement : mur maçonnerie, mur voile béton armé, Voile travaillant Bois, palée de stabilité triangulée métallique - Critères de vérifications
Pause	
Analyser et intégrer les exigences des règles CPMI Z3/Z4 dans la conception et le calcul des structures des projets de maisons individuelles.	- Les grands principes du Guide CPMI Z3/Z4 ed°2021 - Conception parasismique : le diaphragme point clé - Critères de vérifications - Cas pratiques
	Déjeuner
Appliquer les techniques de construction béton armé et maçonnerie	- Application aux MI avec contreventement en voiles béton armé et mur en maçonnerie chaînée, - Principe du dimensionnement - Dimensionnement murs en voiles béton armé BA - Dimensionnement murs en maçonnerie MAC - Exemples pratiques - Rapport d'autocontrôle d'exécution
Journée Appliquer la technique de construction ossature métallique	- Application aux MI avec contreventement à ossature métallique - Principe du dimensionnement - Exemples pratiques - Rapport d'autocontrôle d'exécution
Appliquer la technique de construction ossature bois	- Application aux MI avec contreventement en Bois (murs voiles travaillants) - Principe du dimensionnement - Dimensionnement d'un mur à voile travaillant en bois - Exemples pratiques - Rapport d'autocontrôle d'exécution
	Déjeuner
Etude de cas	
	Synthèse de la session